



COMMUNE DE DOUBS

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2022

Le Conseil municipal, s'est réuni le lundi 24 octobre 2022 à 20h à la salle de l'Amicale sous la présidence de M. Georges COTE-COLISSON, Maire.

Présents : Mmes BRUCHON, CLERO, COSTE, HENRIET, INVERNIZZI, LARESCHE, LECLERCQ, ROGEBOZ, ROLOT, SAILLARD et SAUVAGEOT.

MM. BARTHE, BARTHES, BILLOT, BLONDEAU, COTE-COLISSON, L. PETIT, REYNARD et VALLET.

Représentés : M. BRUILLARD pouvoir à Mme LECLERCQ, M. FLEUROT pouvoir à Mme ROGEBOZ, M. C. PETIT pouvoir à M. COTE-COLISSON, M. TEMPESTA pouvoir à Mme BRUCHON.

Mme SAUVAGEOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 2, approuve le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022.

2. Comice agricole 2023 – Versement d'une avance remboursable à l'Association du Comice de Doubs 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (un conseiller municipal ne prenant pas part au vote) :

- approuve le versement à l'Association du Comice de Doubs 2023 d'une avance remboursable de 5 000 €,
- dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022 lors d'une prochaine décision modificative,
- précise que le remboursement interviendra prioritairement en cas de bénéfice à la clôture des comptes.

3. Comice agricole 2023 – Versement d'une subvention à l'Association du Comice du Pontarlier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le versement à l'Association du Comice de Pontarlier d'une subvention de 1 500 €,
- dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022 lors d'une prochaine décision modificative.

4. Mise à disposition de gobelets réutilisables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 6 abstentions :

- approuve le principe de confier la gestion de 2000 gobelets réutilisables au Comité des Fêtes de Doubs,
- approuve la convention de mise à disposition des gobelets réutilisables,

- autorise M. le Maire à la signer.

5. Cession d'une parcelle à M. Julien ORTELLI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions :

- approuve la cession de la parcelle de 38m² issue du projet de division du 6 juillet 2022, dressé le 16 août 2022 à M. Julien ORTELLI au prix de 50 € / m²,
- autorise M. le Maire ou son Premier adjoint à signer l'acte authentique de cession.

6. Convention d'occupation pour l'installation de ruches – Guy REYNARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 contre (un conseiller municipal ne prenant pas part au vote) :

- approuve le modèle de convention,
- autorise le Maire à signer une convention avec M. Guy REYNARD pour l'installation de ruches sur la parcelle ZB 57.

7. Conventions d'occupation précaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renouvelle les conventions d'occupation précaire pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 des terrains suivants :

- Section AA 37 : 12 346m² (le long de la Rue de la Grande Oye) loué au GAEC de la Grande Oye, montant du fermage : 46,52 € x indice de 3,55%, soit 48,17 €.
- Section ZA 216 : 25 488m² (le long de la Route de Morteau) loué au GAEC de la Grande Oye et au GAEC des Etoiles, montant du fermage : 93,05 € x indice de 3,55%, soit 96,35 €.
- Sections ZE 2, 33 à 38 et 61 : 66 269 m², auxquelles est ajouté la parcelle ZE 60 de 2285m² loués au GAEC des Etoiles, montant du fermage : 940,86 € x indice de 3,55% + nouvelle surface (ZE 60), soit 1 007,85 €.

8. Schéma de voies douces – Réalisation d'un second franchissement du Doubs – Approbation de principe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 contre :

- approuve le principe de la réalisation d'un second franchissement du Doubs pour le schéma de voies douces selon le scénario 1 révisé en lieu et place du scénario 5 bis,
- autorise M. le Maire à poursuivre les démarches relatives aux questions foncières,
- autorise M. le Maire à organiser le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

9. Schéma de voies douces – Réalisation d'un second franchissement du Doubs – Convention de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 abstentions (une conseillère municipale ne prenant pas part au vote) :

- approuve la convention de financement,
- autorise M. le Maire à la signer.

10. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la prise en charge du FPIC 2022 selon la méthode dite libre avec les montants suivants :

Répartition FPIC 2022

	En %	En €	
Part FPIC CCGP - Droit commun (A)	100%	340 786 €	} 816 924 €
Part FPIC des communes prise en charge par CCGP (D=B*75%)	75%	476 138 €	
Part FPIC des communes prise en charge par communes (E=B*25%)	25%	158 713 €	
Total (F=A+D+E)		975 637 €	

↓

CCGP	816 924 €
Sous-total (A+D)	816 924 €
Chaffois	3 578 €
La Cluse et Mijoux	5 252 €
Dommartin	2 970 €
Doubs	15 454 €
Les Granges-Narboz	6 087 €
Houtaud	4 314 €
Pontarlier	114 237 €
Ste Colombe	1 574 €
Les Verrières de Joux	2 081 €
Vuillecin	3 166 €
Sous-total (E)	158 713 €
Total général (F=A+D+E)	975 637 €

11. Fixation d'indemnités à une conseillère municipale déléguée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 contre (une conseillère municipale ne prenant pas part au vote), fixe mensuellement au taux de 4% soit 161,02 € brut (taux maximal de 6%) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique le montant des indemnités pour Mme Ingrid SAUVAUGEOT à compter du 1^{er} novembre 2022.

Fait à Doubs, le 25 octobre 2022.

Le Maire,
G. COTE-COISSON

